

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 06 juillet 2023

L'An deux mil vingt-trois, le jeudi 06 juillet, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Armelle REIGNIER, Maire.

Étaient présent(e)s : MM. Jean-François CORNÉE, Jean-Louis DROUIN, Thierry GAUTIER, Laurent MAUDET, Mmes, Aline BROSSEAU, Aurore GUY, Charlotte GUESNE, Sandra HARO et Marie-Thérèse PICHEREAU.

Excusés : MM Jean-François BELLISSEN (donne procuration à Mme Armelle REIGNIER), André MAUFAY (jusqu'au point 20230706-04), Jacky LETAY, Kévin TRONCHET.

Absente : Mme Stéphanie AGEORGES

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur Jean-Louis DROUIN a été élu secrétaire de séance.

La séance démarre à 19h40.

Approbation du procès-verbal de la séance 06 juin 2023

Le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Déclaration d'Intention d'Aliéner.

Parcelles ZN n°67 49 rue du Mans : La Commune de Maresché renonce à son droit de préemption.

20230706-01

Restauration scolaire municipale - Révision du tarif des repas pour l'année scolaire 2023-2024

I. Contexte

Par délibération n°20220830-01 du 30 août 2022 et n°20220929-01 du 29 septembre 2022, le Conseil Municipal de Maresché a fixé les tarifs applicables pour les repas du restaurant scolaire municipal pour l'année scolaire comme suit :

Personnes concernées	Tarifs de l'année scolaire 2021-2022	Proposition de tarifs à compter de l'année scolaire 2022-2023
Repas enfant	3,47 €	3,60 €
Tarif élève fournissant l'intégralité de leur panier repas dans le cadre d'un PAI lié à des allergies alimentaires.		1 €
Repas adulte	5,81 €	6 €

II. Nouveaux tarifs

En prévision de l'année 2023-2024 et compte-tenu des augmentations de charges et de marché, il est proposé au Conseil de modifier les tarifs en appliquant une augmentation de 4% aux tarifs enfant et adulte. Les nouveaux tarifs se présentent désormais comme suit :

Personnes concernées	Tarifs de l'année scolaire 2022-2023	Proposition de tarifs à compter de l'année scolaire 2023-2024
Repas enfant	3,60 €	3,74 €
Tarif élève fournissant l'intégralité de leur panier repas dans le cadre d'un PAI lié à des allergies alimentaires.	1 €	1 €
Repas adulte	6 €	6,24 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la grille tarifaire applicable à compter de la rentrée scolaire 2023-2024, telle que proposée ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

20230706-02

Hébergement du site internet de la commune de Maresché - Autorisation donnée à Madame le Maire d'engager la dépense

La Commune de Maresché dispose d'un site internet créé lors d'une précédente mandature par Monsieur CHATELAIN. Les précédentes années, le Conseil Municipal autorisait la prise en charge de la facture par le remboursement des sommes à Madame le Maire. Cette pratique s'oppose au principe de la séparation ordonnateur/comptable. De plus, le compte client est resté, depuis sa création, au nom de Monsieur CHATELAIN et celui-ci ne peut être changé avant le règlement de la facture.

Par conséquent, il est proposé au Conseil d'autoriser Madame le Maire à engager la dépense de la facture de l'entreprise One.com n°35063759 d'un montant de 185,70 € TTC.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire à
 - engager la dépense pour facture one.com d'un montant de 185,70 € TTC
 - signer tous les documents relatifs à ce dossier
- **CHARGE** Madame le Maire de procéder au remplacement de l'hébergeur du site de la commune.

20230706-03

Aménagement de la rue de la Fuie - Autorisation donnée à Madame le Maire d'engager la dépense

La Commune de Maresché a réalisé des travaux d'agencement de la rue de la Fuie. Le propriétaire du terrain en amont de l'agencement municipal a réalisé un empierrement du talus. Afin d'harmoniser cet espace, il a été proposé de racheter le surplus de pierre dans le but de réaliser l'empierrement du talus appartenant à la Commune.

Il est proposé au Conseil de racheter trois tonnes de pierre à Monsieur CORBRON Romain 2A rue de la Fuie à Maresché pour un montant de 140,62 € TTC.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le rachat des trois tonnes de pierre à Monsieur CORBRON Romain pour un montant de 140,62 € TTC,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

20230706-04

Aménagement intérieur de la mairie - Autorisation donnée à Madame le Maire pour signer le devis peinture

Par délibération n°20230511-04 en date du 11 mai 2023, le Conseil Municipal de Maresché a validé l'aménagement intérieur de la mairie. Monsieur DROUIN premier adjoint de la commune en charge du dossier expose les devis de peinture pour la remise en état du bureau du Maire et de l'entrée de la mairie.

Cette dépense est inscrite au budget primitif 2023, en section de fonctionnement article 615221.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la proposition de l'entreprise jCB PEINTELEC – 12 rue de Meurcé à Vivoin pour un montant de 1524,00 € HT,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

20230706-05

Vente des grilles de l'ancienne habitation du 10 rue de l'église

Dans le cadre du projet de création d'un parking rue de l'église, la Collectivité a procédé en 2021 à la démolition de la maison située au 10 rue de l'église. Les grilles en fer étaient restées derrière la salle polyvalente. La Collectivité n'a pas l'intention d'utiliser ces grilles pour son usage et a reçu deux propositions d'achat.

Aussi, il est proposé de les vendre à Madame Aline BROSSEAU. Elle a fait une offre à 210 € pour le rachat des grilles.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (Madame Aline BROSSEAU ne prend part ni au débat ni au vote).

- **APPROUVE** la cession des grilles de l'ancienne habitation à Madame BROSSEAU Aline pour un montant de 210€ TTC,
- **AUTORISE** Madame le Maire à
 - émettre le titre de recette correspondant,
 - signer tous les documents relatifs à ce dossier.

20230706-06

Assistance technique réseau d'eaux usées, poste de relèvement et perception de la redevance d'assainissement collectif Autorisation donnée à Madame le Maire pour lancer la consultation

Par délibération du 20 février 2013, La commune de Maresché a passé une convention d'assistance technique et de perception de la redevance d'assainissement collectif. Cette dernière prend fin le 31 décembre 2023. Dans le cadre de cette compétence, la Collectivité souhaite poursuivre son accompagnement par un prestataire.

Aussi, il est donc proposé de réaliser une nouvelle consultation pour l'assistance technique réseau d'eaux usées, poste de relèvement et perception de la redevance d'assainissement collectif. La durée estimée de la convention est de 1 an renouvelable deux fois un an tacitement. Le besoin estimé est inférieur au seuil de 40 000,00 HT, aussi, en application de l'article R2122-8 du Code de la commande publique, l'acheteur peut passer par un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Toutefois, le montant estimatif dépasse 2 500,00 € HT sa passation ne peut être autorisée par la délibération 20200526DEL002 qui autorise Madame le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, et pour un montant maximum de 2 500,00 € hors taxes en section de fonctionnement et de 3 000,00 € hors taxes en section d'investissement.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Madame le Maire à
 - lancer la consultation pour la mission d'assistance technique réseau d'eaux usées, poste de relèvement et perception de la redevance d'assainissement collectif,
 - signer tous les documents relatifs à ce dossier.

20230706-07

Aide communale

Madame le Maire expose à l'assemblée les quatre dossiers d'aide communale.

Objet	Montant	Avis de la commission
Impayé d'énergie	118,68 €	Défavorable
Impayé cantine privée	303 €	Défavorable
Impayé d'énergie	1 413,12 €	Favorable aide de 200 €
Impayé d'eau.	537,74 €	Défavorable

Vu l'avis de la commission action sociale en date du 13 juin 2023.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de suivre l'avis de la commission et d'allouer la somme de 200 € qui sera mandatée à EDF pour la facture n°34809519831 du 04/05/2023.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Questions diverses

Madame le Maire expose que les contrats des agents en charge du ménage scolaire arrivent à échéance le 31.08.2023. Elle demande l'avis du Conseil.

- Le Conseil demande une diminution des heures de ménage à la rentrée 2023-2024.

Madame le Maire présente le courrier du Conseil régional suite à la volonté de s'inscrire dans l'opération une naissance, un arbre. Il est demandé à la Collectivité une date pour la réalisation de la manifestation.

- Le Conseil propose le 25 novembre à 10h00.

Monsieur DROUIN présente les travaux réalisés depuis le dernier Conseil.

Monsieur DROUIN et Monsieur MAUDET présentent les travaux de curage du réseau d'eau pluviale au Mortier.

Madame le Maire présente l'invitation à la journée citoyenne qui aura lieu le 23 septembre.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 07 septembre 2023 à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire a levé la séance à 22h40.

**Nous, Armelle REIGNIER, Maire,
clôturons et arrêtons la séance du 06 juillet 2023.**

Délibération n°1 : Restauration scolaire municipale - Révision du tarif des repas pour l'année scolaire 2023-2024

Délibération n°2 : Hébergement du site internet de la commune de Maresché - Autorisation donnée à Madame le Maire d'engager la dépense

Délibération n°3 : Aménagement de la rue de la Fuie - Autorisation donnée à Madame le Maire d'engager la dépense

Délibération n°4 : Aménagement intérieur de la mairie - Autorisation donnée à Madame le Maire pour signer le devis peinture

Délibération n°5 : Vente des grilles de l'ancienne habitation du 10 rue de l'église

Délibération n°6 : Assistance technique réseau d'eaux usées poste de relèvement et perception de la redevance d'assainissement collectif _ Autorisation donnée à Madame le Maire

Délibération n°7 : Aide communale

Le Maire,
Armelle REIGNIER

Le secrétaire de séance,
Jean-Louis DROUIN

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL

REIGNIER Armelle Maire	DROUIN Jean-Louis Premier Adjoint	BROSSEAU Aline Deuxième Adjointe	BELLISSEN Jean-François Troisième Adjoint Excusé
GAUTIER Thierry Conseiller municipal	CORNÉE Jean-François Conseiller municipal	MAUFAY André Conseiller municipal	GUY Aurore Conseillère municipale
HARO Sandra Conseillère municipale	GUESNE Charlotte Conseillère municipale	TRONCHET Kévin Conseiller municipal Excusé	MAUDET Laurent Conseiller municipal
LETAY Jacky Conseiller municipal Excusé	PICHEREAU Marie-Thérèse Conseillère municipale	AGEORGES Stéphanie Conseillère municipale Absente	